



Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 04/10/2022
ID : 063-200071199-20220927-CGCL_2022_101-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	37 dont 8 pouvoirs

Date de convocation : 20 septembre 2022
Date d'affichage : 20 septembre 2022

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au centre de loisirs de St-André-le-Coq.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Jérôme GIBOIN (suppléant de Didier CHASSAIN), Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Dominique TIXIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Marc CARRIAS
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Fabienne GASTON
Pierre LYAN a donné pouvoir à Loïc CHATARD
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Laurent PLANCHE a donné pouvoir à Patrice DARPOUX
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD

Absents représentés :

Didier CHASSAIN

Absents :

Catherine CUZIN, Yves RAILLERE

Secrétaire de séance : Patrice DARPOUX

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2022-101 : MUTUALISATION - LANCEMENT D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE
« CONTROLES TECHNIQUES OBLIGATOIRES »

Rapporteur : Denis BEAUVAIS

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 26 septembre 2022,

Dans le cadre de la mutualisation, Plaine Limagne souhaite proposer aux communes volontaires de se regrouper afin de lancer un marché commun pour les contrôles techniques obligatoires des équipements municipaux et intercommunaux.

Le marché sera lancé et coordonné par Plaine Limagne, néanmoins, les communes resteront décisionnaires dans la mise en œuvre du marché : les communes produiront chacune les ordres de services concernant leurs équipements.

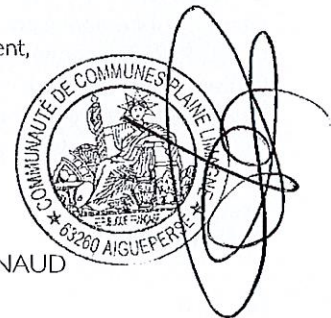
La mise en œuvre du marché sera financièrement prise en charge par Plaine Limagne sans refacturation aux communes. Les opérations de contrôles seront quant à elles facturées par le prestataire retenu à chaque commune selon le bordereau de prix fourni dans l'offre.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de constituer un groupement de commande pour l'achat de prestation de services de vérification/contrôles réglementaires obligatoires ;
- de faire de la communauté de communes Plaine Limagne le coordonnateur du groupement ;
- d'autoriser le président à signer les conventions avec les communes ;
- d'autoriser le président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du marché, y compris l'attribution de marché à l'entreprise la mieux disante retenue par la commission d'appel d'offres.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Le président,



Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 04/10/2022
Le président,

